UE – Opinion du Panel OGM de l’EFSA sur le maïs Bt 11

Par

Publié le 20/04/2005

Chargée d’évaluer les effets indésirables sur la santé et l’environnement suite à la mise sur le marché du maïs Bt11 (“pour la culture, l’importation, la transformation et l’utilisation comme tout autre maïs à l’exclusion de l’usage comme denrée alimentaire”), l’Agence Européenne pour la Sécurité des Aliments (EFSA) a répondu par une série d’affirmations : le maïs Bt11 n’est pas une plante capable de colonisation, il ne se maintient que très peu en dehors des cultures, et n’est pas sexuellement compatible avec d’autres espèces sauvages en Europe. Quant à la probabilité d’effets indésirables sur des organismes non-cibles, elle serait très faible. Les effets sur la biodiversité, du fait de la présence du gène modifié et de l’utilisation du glufosinate d’ammonium sont équivalents à ceux produits par un autre herbicide. Cependant, le panel a identifié un risque particulier : le développement d’une possible résistance des organismes-cibles à la toxine Bt en cas de culture à grande échelle ou d’exposition à long terme. Par ailleurs, selon les informations données par le demandeur, il n’y avait aucune preuve de la présence de mais Bt10 dans le maïs Bt11 utilisé pour les études de biosécurité. En conclusion, le Panel considère que l’information disponible répond aux questions soulevées par les Etats Membres.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/ue-opinion-du-panel-ogm-de-lefsa-sur-le-mais-bt-11/